

La Déclaration de Barsac: Durabilité Environnementale et Régime Demitarien

Dans le cadre de plusieurs récents ateliers traitant de l'impact des fuites d'azote dans l'environnement, nous avons été amenés à discuter des possibilités qui nous sont offertes à titre personnel d'agir concrètement pour réduire ces impacts.

L'alimentation étant une question importante à cet égard, c'est sur ce thème que la Déclaration de Barsac a été rédigée en collaboration avec les réseaux NinE, BEGIN, COST729, NitroEurope et TFRN. La question de l'évaluation environnementale des choix alimentaires fait l'objet actuellement des travaux du Groupe de Travail sur l'Azote Réactif (TFRN), à travers sa commission Azote et Alimentation.

La Déclaration de Barsac:

1. Constatant que:

Les pratiques actuelles de l'agriculture ont de multiples conséquences environnementales, en termes de pollution de l'air, des sols et des eaux, de changement climatique et de la réduction de la biodiversité ;

2. Affirmant que:

- a. la sécurité alimentaire mondiale est un enjeu majeur, lié à la fourniture et à l'usage d'engrais azotés de synthèse comme d'autres fertilisants;
- b. la sécurité énergétique mondiale est appelée à dépendre de façon croissante de l'usage des terres agricoles et des engrais de synthèse pour produire des agro-carburants;

3. Reconnaissant que:

- a. L'élevage et la production animale sont fondamentalement moins efficaces que la production de produits agricoles végétaux, en raison des pertes environnementales de nutriments liées à,
 - i. l'allongement de la chaîne alimentaire entre la production primaire et l'alimentation humaine par l'inclusion des animaux dans le système, qui conduit à davantage de pertes d'énergie et de nutriments,
 - ii. l'accroissement de la mobilité des formes de l'azote, du phosphore et du carbone, qui rend plus difficile de réduire les pertes environnementales ;

b. L'intensité de la pollution azotée s'est accru considérablement dans de nombreuses régions du monde non seulement à cause de l'accroissement démographique, mais aussi de l'accroissement de la consommation *per capita* de produits animaux ;

c. L'accroissement de la pollution environnementale par l'élevage et les productions animales est liée à:

- i. l'émission de polluants qui affectent la qualité de l'air et la biodiversité, parmi lesquels l'ammoniac, les oxydes d'azote, qui conduisent également à la production d'ozone et de particules fines,
- ii. l'émission de gaz à effet de serre, parmi lesquels le méthane, l'oxyde nitreux et le dioxyde de carbone,
- iii. la pollution azotée et phosphorée des eaux, en particulier le lessivage nitrique des sols et l'eutrophisation des zones marines côtières ;

4. Considérant que:

a. Les fuites de nutriments des systèmes agricoles représentent une perte financière pour les exploitants, tant en termes de coût d'achat d'engrais que de gaspillage des ressources énergétiques nécessaires à les produire.

b. Plusieurs activités font dès à présent l'objet d'accords internationaux multilatéraux visant promouvoir des systèmes et des pratiques agricoles améliorant l'efficacité d'utilisation des nutriments et réduisant leurs pertes environnementales, au nombre desquels on peut citer:

- i. le Partenariat Mondial sur la Gestion des nutriments du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,
- ii. le Groupe de Travail sur l'Azote Réactif, sous l'égide de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à long distance de la Commission des Nations Unies pour l'Europe.;
- iii. le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement Climatique lié à la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique;
- iv. les conventions marines, dont la Commission d'Helsinki pour la Baltique, la Commission d'Oslo et de Paris pour l'Atlantique Nord-Est, la Convention de Barcelone pour la Méditerranée et la Convention pour la Mer Noire;
- v. les Etats Membre de l'Union Européenne à travers l'implémentation des directives communautaires pour la réduction de la pollution de l'air (Programme Clean Air for Europe (CAFÉ), Directive sur les plafonds d'émissions atmosphériques nationales), et de l'eau (Directive Nitrate, Directive Cadre sur l'Eau), ainsi que les politiques agro-environnementales communautaires (Programme de Développement Rural);

5. Nous affirmons ici que,

a. En plus des actions gouvernementales, le respect de l'environnement repose aussi sur les individus et que les choix personnels de chacun de nous peuvent y contribuer de manière significative ;

b. Nos propres choix alimentaires ont un effet significatif sur l'environnement en modifiant la demande qui s'exerce sur les différentes activités agricoles ;

6. Reconnaissant que:

- a. Dans de nombreux pays développés les individus consomment plus de produits animaux qu'il est nécessaire pour un régime sain et équilibré, de sorte que, pour beaucoup, une réduction de la consommation individuelle de viande est susceptible d'entraîner des bénéfices de santé significatifs;
- b. Dans de nombreux pays en développement, l'accroissement de la disponibilité des nutriments est nécessaire pour améliorer la ration alimentaire, alors que dans d'autres la consommation *per capita* de produits animaux est en accroissement rapide vers des niveaux qui sont à la fois moins sains et écologiquement non soutenables ;
- c. Pour les raisons invoquées ci-dessus, une réduction de la consommation par personne de produits animaux dans le monde développé peut potentiellement améliorer l'efficacité d'utilisation des nutriments, diminuer les coûts globaux de production et réduire la pollution du milieu ;
- d. Si l'adoption d'un régime végétarien représente un choix pour certains, ce n'est pas une option acceptable pour de nombreuses personnes, tant la consommation de produits animaux est ancrée dans la culture occidentale ;
- e. Il est nécessaire d'encourager le choix d'une option intermédiaire, en rendant plus facile la décision de réduire la consommation de produits animaux;

7. Nous déclarons notre détermination à:

- a. Encourager la disponibilité de portions réduites de viande et laitage par rapport aux standards habituels des pays développés, pour la préparation de repas équilibrés,
- b. Mettre en œuvre cet engagement par la promotion de l'option 'demitarienne', que nous définissons comme une offre de repas contenant la moitié de la quantité de viande ou de poisson proposée habituellement, en contrepartie d'une plus grande quantité de protéines d'origine végétale,
- c. Promouvoir la possibilité de l'option demitarienne lors de l'organisation de conférences, d'ateliers et autres réunions, en offrant aux participants le choix entre (i) un repas ordinaire, (ii) un repas demitarien, (iii) un repas végétarien, ou (iv) un repas végétalien.
- d. Promouvoir un affichage clair de ces options, en particulier lors des buffets.
- e. Encourager la généralisation du régime demitarien comme une contribution à une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement.

8. En prenant cet engagement nous notons que:

- a. L'option demitarienne est complémentaire du choix courant de ne pas manger de viande certains jours de la semaine ou de l'année, offrant ainsi une flexibilité supplémentaire dans la réduction de la consommation de produits animaux;

b. Le choix de manger ou non de la viande est une question de responsabilité personnelle, d'éthique ou de religion ; réduire le recours à la viande selon l'approche demitarienne va dans le sens de l'idée de rendre à la consommation de viande le caractère festif et occasionnel qu'elle avait traditionnellement;

c. L'élevage laitier présente aussi un impact significatif sur l'environnement; des recherches devraient être conduites sur le rôle relatif de la consommation de viande et de produits laitiers sur l'environnement et la santé ;

d. Alors que les pratiques de l'agriculture traditionnelle jouent un rôle important dans la gestion de l'environnement rural et contribuent largement de notre héritage culturel, l'agriculture de nombreux pays est aujourd'hui entrée dans une période de mutation rapide marquée par un changement d'échelle des exploitations et des pratiques qui menace cet héritage culturel ; les risques environnementaux et les opportunités de changement offertes appellent des recherches supplémentaires;

9. La présente déclaration

a. Constitue une initiative personnelle des scientifiques sous-signés et d'autres experts liés aux réseaux ou programmes suivants:

- i. Le réseau Nitrogen in Europe (NinE) de l'European Science Foundation (ESF),
- ii. Le programme Biodiversity in European Grasslands: Impacts of Nitrogen deposition (BEGIN) de l'European Science Foundation,
- iii. Le Groupe de Travail sur l'Azote Réactif (TFRN) de la Convention sur la Pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de l'UNECE,
- iv. L'Initiative Internationale sur l'Azote (INI),
- v. L'Action COST 729, Assessing and Managing Nitrogen in the Atmosphere Biosphere System in Europe,
- vi. Le projet Intégré NitroEurope, de la Commission Européenne;

b. A été élaboré le 29 Octobre 2009 à Barsac, en France, lors de l'atelier conjoint des programmes NinE et BEGIN, réunissant des experts de TFRN, INI, COST 729 et NitroEurope; il a été rédigé les 16-18 Novembre 2009 lors de l'atelier INI sur le dépôt atmosphérique d'azote, les charges critiques et la biodiversité qui s'est tenu à Edinburgh en Ecosse ; et a été rendu public le 24 Novembre 2009, à Amsterdam, Pays Bas lors de la troisième réunion du Groupe de Travail sur l'Azote Réactif.

c. Il est peut être téléchargé depuis l'adresse: www.nine-esf.org;

d. Il pourra être actualisé dans le futur sous la coordination du programme Nitrogen in Europe (NinE), en collaboration avec les communautés scientifiques des programmes BEGIN, du Groupe de Travail sur l'Azote réactif, de l'Initiative Internationale sur l'Azote, de l'Action COST 729, de NitroEurope et d'autres partenaires.